

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2020-08-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 500, rue Notre-Dame, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois d'août deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (absente)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général, et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2020-08-139

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2020
5. Adoption des comptes payés du mois de juillet 2020
6. Dépôt du certificat, règlement d'emprunt 1 218 650 \$
7. Adoption du règlement créant une zone industrielle I-104
8. Adoption du règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8
9. Demande dérogation mineure, rue Marcotte
10. Acceptation soumission, pavage de la voie de contournement
11. Paiement facture Les Terrassements François Fortier (retiré)
12. Embauche, directeur général de la Régie portneuvoise de protection incendie (RÉPPI)
13. Embauche d'un pompier, Samuel Ménard

14. Engagement municipal envers le Centre médical et professionnel de l'Ouest de Portneuf
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 34 Fin : 20 : 00

Rés.2020-08-140

Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2020

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 13 juillet 2020 soit accepté tel que présenté.

Rés.2020-08-141

Adoption des comptes payés du mois de juillet 2020

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 240 déléguant au directeur général et/ou au trésorier, le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 10 août 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 10 août 2020 totalisant la somme de 470 545.52 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2020-08-142 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt #241 (1 218 560 \$)

Attendu que durant la période de pandémie de la Covid-19, le conseil municipal peut remplacer la consultation par un avis public permettant à toute personne de transmettre des observations ou des objections écrites, par courriel ou par courrier postal, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis qui a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 15 juillet 2020.

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 241 (1 218 650 \$) selon l'article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités. Dix-sept signatures apposées sur un nombre requis de 223 pour qu'un scrutin référendaire soit tenu.

Rés.2020-08-143 Adoption règlement créant une zone industrielle I-104

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 238 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer une zone industrielle I-104 à même une partie de la zone industrielle I-103 » soit adopté.

Rés.2020-08-144 Adoption règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 239 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'autoriser dans la zone Ra-8 l'usage gîte touristique » soit adopté.

Rés.2020-08-145 Demande dérogation mineure, rue Marcotte

Attendu que durant la période de pandémie de la Covid-19, le conseil municipal peut remplacer la consultation par un avis public permettant à toute personne de transmettre des observations ou des objections écrites, par courriel ou par courrier postal, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis qui a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 15 juillet 2020. Le conseil municipal n'a reçu aucune observation ou objection, la demande de dérogation mineure n'est pas modifiée.

Attendu que la demande consiste à permettre de déroger à l'article 6.1.2 du règlement de zonage #116 afin de modifier l'orientation d'une future maison résidentielle afin que celle-ci ne soit pas parallèle à la rue.

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 6 257 988 sis sur la nouvelle rue Marcotte, portant le matricule 9973 02 2494.

Rés.2020-08-146

Acceptation soumission, pavage de la voie de contournement

Considérant que les demandes de soumission publiques, pour le pavage de la voie de contournement, ont été publiées sur le site SEAO;

Considérant que trois soumissions ont été reçues (taxes incluses) :

Eurovia Québec	987 538.67 \$
Construction et Pavage Portneuf	1 002 189.09 \$
Maskimo	1 054 464.47 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission pour le pavage de la voie de contournement, tel que recommandé par WSP Canada, au montant de 987 538.67 \$ taxes incluses, de Eurovia Québec conformément au devis et à sa soumission.

QUE cette dépense soit conditionnelle à l'acceptation par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 241.

Rés.2020-08-147

Embauche, directeur de la Régie Portneuvoise de Protection Incendie (RÉPPI)

ATTENDU les résolutions respectives des villes de Cap-Santé et Portneuf autorisant la création de la Régie Portneuvoise de Protection Incendie (RÉPPI);

ATTENDU QUE la demande d'autorisation à créer la RÉPPI a été transmise au MAMH le 10 mai 2020;

ATTENDU QUE le processus d'immatriculation de la RÉPPI au Registraire des entreprises du Québec est actuellement en cours;

ATTENDU QU'une subvention substantielle a été octroyée par le MAMH afin de soutenir cette initiative de regroupement intermunicipal;

ATTENDU la volonté des villes de Cap-Santé et Portneuf de débiter les préparatifs afin de rendre la RÉPPI opérationnelle en date du 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé d'une conseillère de la FQM, du maire et de la directrice générale de la Ville de Cap-Santé ainsi que du directeur général de la Ville de Portneuf a été créé afin de mener un processus de dotation visant l'embauche d'un directeur général de la RÉPPI;

ATTENDU QU'un candidat s'est démarqué au terme de ce processus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE M. Frédéric St-Laurent soit embauché à titre de directeur général de la RÉPPI en date du 10 août 2020 ;

QUE M. St-Laurent, à titre de directeur général de la RÉPPI, planifie, organise, coordonne, dirige et contrôle l'ensemble des activités, opérations et ressources reliées au service incendie de la RÉPPI. Que le directeur s'engage à faire toute tâche pertinente et connexe à l'exercice de ses fonctions ;

QUE les conditions de travail prévues soit celles définies et acceptées par les parties, telles que consignées au contrat de travail ratifié entre les parties ;

QUE les conditions de travail prévalent jusqu'au 31 décembre 2020 et soient modifiées conséquemment avec le début des opérations de la RÉPPI, au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

Rés.2020-08-148 Embauche d'un pompier, Samuel Ménard

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf confirme l'embauche de monsieur Samuel Ménard en date du 10 août 2020, à titre de pompier volontaire.

QUE les taux et conditions précisés dans la grille salariale 2019-2021 adoptée par la résolution #2019-01-031 soient applicables.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 6 mois, prenant effet en date de l'embauche.

Rés.2020-08-149 Engagement municipal envers le Centre médical et professionnel de l'Ouest de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE le G.M.F (Groupe Médecins Familles) de Portneuf couvre quatre Secteurs: SUD (Donnacona), EST (Pont-Rouge), NORD (St-Raymond) et OUEST (St-Marc) ayant chacun une population de près de 13,000 résidents à desservir ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Ouest a une situation géopolitique particulière: huit Municipalités réparties sur le plus grand territoire, étant le secteur le plus éloigné de la Capitale Nationale et aussi le secteur le plus vieillissant où le revenu moyen per capita est le plus faible de toute la Capitale Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Ouest est celui qui a le plus grand nombre de lits en CHSLD de tout le GMF et qu'il est le secteur où l'on compte le MOINS de médecins ;

CONSIDÉRANT QUE la Clinique médicale des Carrières a dû faire face au départ (soit retraite ou décès) de trois médecins pratiquant à plein temps;

CONSIDÉRANT QUE ladite-Clinique n'a réussi pendant cette même période, qu'à recruter deux médecins à temps partiel (30% de prises en charge) et que deux autres médecins ont annoncé leur retraite à la fin de 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité Santé de Portneuf travaille depuis près de quatre ans à recruter de nouveaux Médecins (soit nouveaux facturants et/ou médecins inter régionaux (MIR));

CONSIDÉRANT QUE les médecins ne veulent plus faire de l'administration, mais se consacrer entièrement à la pratique médicale, et de ce fait, ont signifié aux propriétaires du 1 000 des Carrières (où se situe la Clinique) qu'ils ne renouvelleraient plus le "bail" de location à compter du 31 décembre 2020.;

CONSIDÉRANT QUE pour le Comité Santé de l'Ouest, la seule façon d'assurer la pérennité d'une Clinique médicale dans l'Ouest passe par l'union et le soutien financier de toutes les Municipalités du Secteur dans la création d'un O.B.N.L. (Organisme à But Non Lucratif) qui administrera la nouvelle clinique médicale de l'Ouest ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf s'engage auprès de l'organisme à but non lucratif nommé CENTRE MÉDICAL ET PROFESSIONNEL DE L'OUEST DE PORTNEUF (CMPOP) à :

- Devenir Administrateur de l'organisme à but non lucratif;
- S'engage à soutenir financièrement l'organisme, advenant un déficit, basé selon le prorata de la population de chaque municipalité selon le décret annuel de la population du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Que la période de cette entente soit pour les cinq prochaines années à partir de la signature d'une entente de location du Centre médical et professionnel de l'ouest de Portneuf avec les propriétaires.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 20 Fin : 20 : 27

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 28 hres.

Maire

Greffière